



## négociation suite licenciement abusif

Par **nabilbenos**, le 10/11/2008 à 23:26

Bonjour,

Voilà, j'ai été licencié pour insuffisance professionnelle (motif invoqué dans la lettre de licenciement) mais lors de mon entretien préalable, le seul grief qui m'a été reproché c'est des résultats insuffisant, mon chef mettant l'accent sur mon sérieux et mon engagement professionnel, il m'a dit qu'il ne comprenait d'ailleurs pas pourquoi les résultats ne suivaient pas. J'ai donc décidé de contacter mon employeur pour lui signifier par LR/AR mon désaccord et, avant d'entamer une procédure prudhommale pour licenciement abusif, je lui ai proposé une procédure de rupture conventionnelle de contrat de travail a durée indéterminée. le problème c'est qu'entre temps, la date de mon licenciement est arrivé (le 26 oct) et que mon employeur avait déjà envoyé l'attestation ASSEDIC, certificat de travail... il m'a rappelé au téléphone et m'a expliqué "officieusement" qu'il ne pouvait pas me licencié pour insuffisance de résultat car cette procédure n'existe pas(!!!) et qu'il à utilisé le motif de "insuffisance professionnelle" car il ne pouvait pas faire autrement (?!!!), qu'il ne voulait pas non plus aller devant les prudhommes et il me proposa une transaction "pour nous éviter une procédure prud'homale longue et coûteuse pour moi comme pour lui". Il me propose donc une indemnité équivalente à 2 mois de salaire brut (4000 euros, soit 3689,6 après CSG et CRDS). Il attend ma réponse...

Ma question là voici: dois-je accepter sa proposition ou ais-je plus intérêt à engager une procédure prud'homale (quelles sont mes chances de gagner)?